Dépôt Préfecture de CHALONS EN CHAMPAGNE Date de réception de l'AR: 23/04/2024 051-215103714-20240412-DE 2024 2 9-DE

Département de la Marne

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril à 18 h 00, le conseil

municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence

En exercice: 14

Nombre de membres :

Présents : 11 Votants : 11

> Date de la convocation 05/04/2024 Date d'affichage de la

convocation 05/04/2024 de Monsieur ZENTNER Franck.

Etaient présents: ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET

Nathalie, ROBIN Jean-Jacques

Absent(e-s) excusé(e-s) : VAIRY Laetitia

Absent(e-s): PIOT Lucas, MICHELET Aline

Représenté(e-s):

Monsieur BAUDART Frédéric est désigné secrétaire.

Délibération DE 2024 2 9

Effacement de réseaux route de Vouziers (RD 982)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'effacement des réseaux électrique, éclairage public et de télécommunication dans la route de Vouziers de notre commune, établi par le SIEM; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

Travaux	Montant	Participation de la commune
Effacement du réseau BT	229 000 €	11 450 €
Effacement du réseau Orange	63 620,46 €	63 620,46 €
Effacement du réseau Eclairage Public	56 000 €	45 841,94 €

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

Dépôt Préfecture de CHALONS EN CHAMPAGNE Date de réception de l'AR: 23/04/2024

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux route de Vouziers, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

Extrait certifié conforme au registre des délibérations Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 15/04/2024

Le Maire,

Franck ZENTNER